

entreprise de transport aérien désignée sur les vols sur lesquels cette entreprise exploite un service en partage de codes. Des droits de transit sont disponibles aux Points intermédiaires et aux Points en Finlande. Des droits d'escale propres peuvent être obtenus aux Points intermédiaires.

5. Tout Point intermédiaire ou Point au-delà peut être omis de l'un ou de l'ensemble des services, à la condition que tous les services aient le Canada comme point d'origine ou de destination. Les Points situés en Finlande peuvent être desservis séparément ou en combinaison.
6. Les restrictions suivantes s'appliquent uniquement jusqu'à la fin de la saison d'hiver 1999-2000 de l'IATA.

Les Points en Finlande se limitent à Helsinki;

les Points intermédiaires se limitent à Londres, R.-U., à Francfort, en Allemagne, et à Copenhague, au Danemark;

il n'y a aucun Point au-delà;

Nonobstant la remarque 3 ci-dessus, la fréquence des services offerts dans les deux directions au départ et à destination de Helsinki via Londres est limitée à quatorze (14) vols par semaine, et la fréquence des services offerts dans les deux directions au départ et à destination de Helsinki via Francfort et Copenhague est limitée à sept (7) vols par semaine chacun.